

Comité des Dix-huit

Septième séance, 6 novembre 1935.

Extension de l'embargo visant certaines exportations vers l'Italie: Projet de proposition IV (a) soumis par le Sous-Comité des mesures économiques.

Il est donné lecture du projet de proposition IV (a) suivant:

"En exécution de la mission dont il est chargé en vertu du dernier alinéa de la proposition IV, le Comité des Dix-huit soumet aux gouvernements la proposition suivante:

"Il y aura lieu d'étendre les mesures d'embargo prévues par la proposition IV aux produits suivants, dès que seront réalisées les conditions nécessaires à l'efficacité de cette extension:

"Pétrole, dérivés, sous-produits et résidus;

"Fonte de fer, fer et acier (y compris les alliages d'acier), coulés, forgés, laminés, étirés, estampés ou emboutis;

"Charbon (y compris anthracite et lignite), coke et leurs agglomérés, ainsi que combustibles dérivés.

"Si les réponses reçues par le Comité au sujet de la présente proposition et les renseignements à sa disposition le rendent opportun, le Comité des Dix-huit proposera aux gouvernements une date pour la mise en vigueur des mesures ci-dessus envisagées."

M. KOMARNICKI (Pologne), faisant allusion au dernier paragraphe, pense qu'il doit être bien entendu que, dans le cas où les réponses reçues ne seraient pas concordantes, le Comité des Dix-huit devrait examiner à nouveau, non pas le principe, mais les modalités d'application.

Le PRÉSIDENT croit que telle est bien l'intention du Comité. Le projet sera accepté en principe, mais il appartiendra au Comité des Dix-huit de prendre ultérieurement les décisions d'ordre pratique.

M. DE MADARIAGA (Espagne) propose, dans la rubrique "Charbon (y compris anthracite et lignite), coke et leurs agglomérés ainsi que combustibles dérivés," de remplacer les mots "ainsi que combustibles dérivés" par les mots "ainsi que leurs dérivés," de façon à faire rentrer dans cette formule des dérivés qui, tout en n'étant pas des combustibles, présentent une très grande importance en vue de la conduite de la guerre, notamment le toluol.

Le comte STANHOPE (Royaume-Uni) propose de remplacer "leurs dérivés" par "goudrons et huiles de goudron," ce qui lui semble-t-il, donnerait satisfaction à M. de Madariaga sans retrancher des choses telles que les colorants et autres dérivés qui n'ont rien à faire avec les munitions et ne rentrent pas dans le cadre de la proposition du Comité.

M. COULONDRE (France) expose que le Sous-Comité des mesures économiques a voulu comprendre dans la liste le charbon en tant qu'il sert comme combustible et par conséquent notamment, comme moyen de trans-